



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E184326

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2027

ÉDITÉ LE

06/10/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/05/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/10/2026  
10 000

Raison sociale : RC TOITURE

1181 ROUTE DE MONSANO  
07130 TOULAUD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUBENAS

Siret : 884 278 201 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 850031628

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 11603415H

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 11603415H

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 75 81 81 32

Portable : 06 34 40 21 03

Site Internet : rctoiture.com

E-mail : rctoiture07@gmail.com

Responsabilité légale :  
ROUBY REMY DIRECTEUR

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 06/12/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 06/02/2025         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 08/10/2025         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.